



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 9 mars 2018



Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question urgente à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et à Madame le Ministre de la Santé concernant les répercussions pour le Luxembourg de la fermeture d'un abattoir dans la région frontalière, à Bastogne.

Plusieurs infractions ont été constatées lors d'une perquisition menée dans un abattoir situé à Bastogne, suite à des problèmes de sécurité alimentaire. L'Agence Fédérale belge pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) et le ministre fédéral de l'Agriculture ont décidé de retirer avec effet immédiat les agréments et les permis d'exploitation à l'abattoir de Bastogne.

Des produits de Veviba ont été vendus dans certains magasins établis au Luxembourg. Les produits concernés ont entretemps été retirés des rayons luxembourgeois.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et à Madame le Ministre de la Santé :

- Le gouvernement peut-il me renseigner dans quelle mesure le Luxembourg est touché par ce scandale sanitaire et alimentaire ?
- Le système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) a-t-il bien fonctionné ?
- Existe-t-il un risque de santé pour le consommateur luxembourgeois ?
- Quelles mesures ont été prises par notre Gouvernement, afin d'assurer, le cas échéant, que tous les produits soient retirés de la vente dans les commerces luxembourgeois ?
- Comment et par quels biais les consommateurs au Luxembourg ont-ils été informés ?
- Est-ce que du bétail d'origine luxembourgeoise a été abattu à Bastogne ?

Le caractère urgent de la question a été reconnu (12.03.2018)

- Quelles peuvent être les répercussions de la fermeture des abattoirs à Bastogne sur le secteur luxembourgeois ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Modert', with a stylized flourish at the end.

Octavie Modert

Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de la Viticulture et de la
Protection des consommateurs

Dossier suivi par : M. André LOOS
Tél. : 247 82529

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
13 MARS 2018

Réf.: *AG/118*

Monsieur Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le
Parlement

Service Central de Législation
LUXEMBOURG

Luxembourg, le *13 mars 2018*

Objet: Question urgente n° 3685 de l'honorable Députée Madame Octavie Modert

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs et de Madame la Ministre de la Santé à la question urgente citée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture et de la
Protection des consommateurs,

Fernand ETGEN



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de la Viticulture et de la
Protection des consommateurs

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs et de Madame la Ministre de la Santé à la question urgente n° 3685 de l'honorable Députée Madame Octavie Modert

Le gouvernement peut-il me renseigner dans quelle mesure le Luxembourg est touché par ce scandale sanitaire et alimentaire ?

Jusqu'ici très peu puisque le scandale ne touche que quelques produits spécifiques. D'après les informations reçues des autorités belges uniquement des queues de bovins et certaines viandes hachées sont touchées par la fraude. Quelques queues de bovins ont été commercialisées sur notre territoire.

Le système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) a-t-il bien fonctionné ?

Les faits en question ont été évoqués dans la presse luxembourgeoise dans le courant de la journée du 8 mars 2018, suite à la décision de certaines chaînes de supermarchés de retirer de la vente, sur base volontaire et par mesure de précaution, des viandes en provenance de l'établissement belge mis en cause à partir du 8 mars à midi. Ce n'est qu'au soir du 8 mars, qu'une alerte RASFF a été publiée en relation avec des produits commercialisés aux Pays-Bas.

L'information de la distribution des queues de bovins commercialisées au Luxembourg a été reçue le vendredi 9 mars 2018 à 12h25 par le point de contact national, à savoir la Division de la sécurité alimentaire de la Direction de la santé.

Après analyse de l'alerte, l'Administration des services vétérinaires (ASV) a été informée à 12h34. L'ASV a ensuite contacté les boucheries concernées pour vérifier la distribution des produits en question.

Outre les informations reçues par la Commission européenne via le système RASFF, les autorités luxembourgeoises ont été régulièrement tenues au courant de l'évolution de l'incident depuis le 8 mars par leurs homologues belges.

Existe-t-il un risque de santé pour le consommateur luxembourgeois ?

Selon les autorités belges, un risque potentiel pour la santé ne peut être exclu pour deux produits, à savoir la viande hachée et les queues de bovins. Parmi ces deux produits, celui qui représente le risque le plus élevé est la viande hachée.

Or, ce produit n'a pas été distribué au Luxembourg. Seules des queues de bovins ont été distribuées au Luxembourg, mais en très faible quantité.

Ainsi, au vu des quantités très limitées de produits concernés importés au Luxembourg, il n'y a, à l'heure actuelle, pas de risque identifié pour la santé des consommateurs luxembourgeois.

Quelles mesures ont été prises par notre Gouvernement, afin d'assurer, le cas échéant, que tous les produits soient retirés de la vente dans les commerces luxembourgeois ?

Les firmes ayant reçu des queues de bovins ont été contactées par les agents de contrôle. Après vérification des bons de livraison, les pièces encore disponibles dans les rayons ont été bloquées en attendant de savoir si le fournisseur allait les reprendre ou s'il fallait les détruire.

Comment et par quels biais les consommateurs au Luxembourg ont-ils été informés ?

Un communiqué de presse commun a été émis le 9 mars 2018 par le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs et le Ministère de la Santé.

Est-ce que du bétail d'origine luxembourgeoise a été abattu à Bastogne ?

Durant l'année 2017, quelque 1400 bovins ont été envoyés à l'abattoir de Bastogne par des opérateurs luxembourgeois.

Quelles peuvent être les répercussions de la fermeture des abattoirs à Bastogne sur le secteur luxembourgeois ?

Tout d'abord il faut souligner que l'agrément de l'abattoir n'a pas été retiré et que ce dernier continue à fonctionner. Uniquement les agréments de la salle de découpe et de l'unité de production ont été retirés; ces établissements sont situés sur le site de l'abattoir. En cas de fermeture de l'abattoir, les bovins d'origine luxembourgeoise abattus actuellement à Bastogne devraient être acheminés dans d'autres abattoirs agréés situés au Luxembourg ou dans d'autres Etats membres.
